

RÉUNION DU 09 FÉVRIER 2021

## PRÉFIGURATION NATIONALE DES DIRECTIONS TERRITORIALES DE LA POLICE NATIONALE

Ce 9 février 2021, Mr Frédéric DUPUCH, préfigurateur national désigné par le DGPN, conviait le SNIPAT à une réunion de présentation de la préfiguration nationale des DTPN (Directions Territoriales de la Police Nationale).

**La création des DTPN fait référence au livre blanc de la PN (page 168 à 180).**

Cette organisation est déjà en place en outre-mer et étant donné que les résultats y semblent positifs, les DTPN seront donc expérimentées en métropole. Trois départements sont désignés pour cette expérimentation : le 62, le 66 et le 73.

Il s'agit d'une vaste réforme organisationnelle au sein de la PN avec de fortes attentes tant en unité de la PN qu'en déconcentration de la PN et décloisonnement des services.

**La réforme basée sur les 4 grands métiers de la PN :**

- sécurité au quotidien et ordre public
- investigation
- protection aux frontières et lutte contre l'immigration irrégulière
- renseignement territorial

Selon la présentation faite, ces directions ont vocation à devenir **un canal d'information unique et un interlocuteur unique**. La DTPN correspondra à la mise en commun des DZPAF, DDSP et DZPJ. Les RT y sont inclus, les DZCRS sont exclues du dispositif.

Les préfigurateurs départementaux sont les DDSP. Ils exercent donc l'autorité fonctionnelle et hiérarchique pour la SP. Par contre pour la PAF et la PJ, **ils n'exercent que l'autorité fonctionnelle**, l'autorité hiérarchique restant dévolue aux directeurs zonaux.

Mr DUPUCH nous explique ensuite que tout est à construire pour les DTPN mais à texte constant. **Sans modification de référence réglementaire**. Des protocoles seront signés entre les différentes directions zonales pour clarifier les rôles, missions et autorités de chacun des acteurs.



Après s'être félicité d'une amélioration possible et d'un potentiel renforcement de la DGPN, sans à priori négatif, **le SNIPAT insiste alors sur les points suivants :**

- en outre-mer, au niveau des PTS, l'expérimentation semble positive, ce qui n'est pas le cas des fonctions administratives.
- il ne faudrait pas que les DTPN ne soient que la mutualisation des missions support de la PN.
- le SNIPAT ne souhaite pas la mise en place d'un système type « usine à gaz » qui complexifierait encore les méandres de l'administration.
- l'attente d'une telle réforme est forte, tant au sein de la PN qu'au niveau de l'administration. Cette réforme s'ajoute déjà à plusieurs autres en cours, la disparition des CAP au profit des LGD par exemple. De plus, certains personnels sont gérés par la DRH, d'autres par la DRCPN, quid avec les DTPN ?
- il faudra veiller à ce qu'il y ait une DGPN forte avec des DDPN et des directions zonales fortes, lesquelles disposeraient de l'autorité hiérarchique et fonctionnelle.

**Cette réforme devrait permettre à la PN de s'affirmer au vu des projets de mutualisation PN/GN.**

Un point étape sera réalisé en mars, **la fin de l'expérimentation est fixée pour juillet 2021.**

S'en est suivie une discussion sur la gestion RH, elle aussi abordée dans le livre blanc, avec une réflexion portée sur l'éventualité de la création d'une véritable filière de soutien RH territoriale et nationale.

**Le SNIPAT a une nouvelle fois expliqué les difficultés de la gestion RH des personnels de soutien.**

En effet, les administratifs sont gérés par la DRH depuis 10 ans, les Techniques depuis 1 an et les PTS sont encore gérés par la DRCPN.

Le SNIPAT a soulevé toutes les difficultés de **cette gestion DRH qui connaît mieux les métiers « préfecture » que PN.**

Le SNIPAT s'est dit réservé sur cette réflexion de filière de soutien RH. Il faudrait une RH qui gère tout de la PN (recrutement, avancement, mobilité etc.). L'interministériel a ses limites au sein de la PN.

**Il faudrait la création d'une RH propre à la Police Nationale,  
car la gestion par la DRH crée une fuite des personnels  
vers d'autres périmètres que la PN,  
donc une perte de compétences Police...**

